



DOSSIER :

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LA « RESERVE PARLEMENTAIRE »

ADRESSEE AU MINISTERE DU BUDGET

historique :

- 25 janvier 2011 : Demande adressée au Premier Ministre
- 11 mars 2011 : Relance
- 15 mars 2011 : Réponse de la Direction des services administratifs et financiers (Annexe A)
- 18 juin 2011 : Demande d'informations adressée au ministère du Budget (Annexe B)
- 15 juillet 2011 : Réponse d'attente du ministère du Budget (Annexe C)
- 23 février 2012 : Saisie du Défenseur des Droits
- 2 mai 2012 : Intervention du Défenseur des Droits (Annexe D)
- 19 mars 2013 : Intervention du Défenseur des Droits (Annexe E)



PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

15.03.2011* 1450

Direction
 des services
 administratifs
 et financiers

Le Directeur

Paris, le 15 MAR 2011

Monsieur le Président,

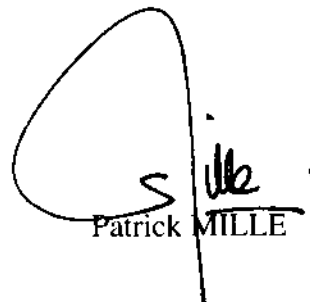
Par lettre du 25 janvier 2011, vous avez demandé des informations relatives aux subventions accordées dans le cadre de la réserve parlementaire sur la période 2008 à 2011.

Pour prendre connaissance des subventions versées par le Premier ministre au titre du programme budgétaire 129 « Coordination du travail gouvernemental », il vous est possible de consulter les documents dont la communication est autorisée en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. A cet effet, je vous invite à contacter le bureau de la gestion financière (tél : 01.42.75.52.40) afin de convenir d'un rendez-vous.

La consultation sur place des documents est gratuite. Si vous souhaitez vous en faire délivrer copie, les frais de reproduction sont à votre charge, à raison de 15 centimes d'euros la page.

Par ailleurs, j'adresse ce jour une copie de votre demande au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, à la direction du Budget, bureau de l'exécution budgétaire, susceptible de vous communiquer des informations budgétaires complémentaires sur l'ensemble des subventions accordées au titre de la réserve parlementaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.



Patrick MILLE

Monsieur Hervé LEBRETON
 Président de l'Association
 pour une démocratie directe
 BP 9
 47360 PRAYSSAS



M. LEBRETON Hervé
Président de l'Association
pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS
<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>

Prayssas, le 18 juin 2011

Monsieur le Ministre du Budget
et des Comptes publics
Cabinet du Ministre
139 rue Bercy
75 572 PARIS Cedex 12

Objet : Demande d'informations sur les subventions accordées « au titre des crédits répartis par la commission des Finances du Sénat ou de l'Assemblée nationale »

Monsieur le Ministre,

L'association que je préside a pour objet d'aider le citoyen à concourir à la formation de la loi, ainsi qu'il est écrit dans notre Constitution. Pour ce faire, il est essentiel que chaque citoyen puisse se forger sa propre opinion en toute indépendance. Encore faut-il qu'il puisse parfaitement être informé de la « chose publique ».

Or une question nous a été plusieurs fois posée. Où peut-on trouver des informations complètes concernant les subventions attribuées dans le cadre de la pratique dite de la « réserve parlementaire » ? En effet, si chaque jour de nombreux articles de presse relatent la demande faite par tel député ou tel sénateur dans le cadre de cette dite pratique, la liste complète des demandeurs, des sommes et des bénéficiaires semble difficilement accessible. Il nous apparaît donc important de pouvoir répondre à cette demande ô combien légitime dans une République où chaque citoyen a le droit de suivre l'emploi des deniers publics.

Comme le prévoit la loi (fondamentale et ordinaire) et le préconise par exemple la C.A.D.A., je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser, par mail¹ et sans frais, tous les documents existant sous forme électronique relatifs aux « **demandes d'aide financière de l'Etat présentées, au titre des crédits répartis par la commission des Finances du Sénat ou de l'Assemblée nationale** », appelées plus couramment « réserve parlementaire » ou encore « subventions exceptionnelles sur fonds ministériels », pour l'année en cours. Ainsi nous pourrions répondre aux questions suivantes pour l'ensemble des subventions attribuées pour l'année 2011 en faveur des associations et des collectivités territoriales.

- Quel parlementaire, ministre (ou autre) a adressé cette demande de subvention ?
- A quel projet a été attribuée la subvention ?
- Quelle somme a été accordée par l'Etat ?
- Quelle association ou collectivité territoriale en a été le bénéficiaire ?

Si la lecture des seuls documents électroniques envoyés ne permettait pas de répondre de façon exhaustive aux questions précédentes, je vous prierais alors d'établir le coût nécessaire à la reproduction sur papier ou tout autre support utilisé par votre administration des documents restants.

Assuré de votre soutien pour une pleine transparence de l'usage de la contribution publique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

M. Hervé LEBRETON
Président de « Association pour une démocratie directe »

¹mail : contact@pour-une-democratie-directe.fr

LA CHEF DE CABINET

Paris, le **15 JUL. 2011**

Nos Réf : B/2011/45672

Vos Réf : Votre lettre du 18/06/2011

Monsieur le Président,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention de M. François Baroin, alors Ministre en charge du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement, sur votre souhait d'obtenir la communication des documents relatifs aux subventions accordées au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat ou de l'Assemblée nationale.

La Ministre a pris bonne note de votre correspondance et a prescrit un examen attentif de votre dossier. Vous serez tenu informé dans les meilleurs délais de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération la meilleure.



Fabienne CHOL

Monsieur Hervé LEBRETON
Président de l'association pour une démocratie directe
BP 9
47360 Prayssas



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Monsieur Hervé LEBRETON
Association Pour une Démocratie
Directe
BP9
47360 PRAYSSAS

Paris, le 2 - 11 - 2012

N/Réf : MSP 2012-002674 / RECEVABILITE
Interlocuteur : Guillaume FICHET
Téléphone : 01.53.29.23.37

Monsieur,

Vous avez attiré l'attention du Défenseur des droits sur les difficultés que vous rencontrez pour obtenir la communication de documents relatifs aux subventions accordées au titre de la réserve parlementaire.

Nous attirons, par un courrier de ce jour, l'attention du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État sur votre dossier.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites susceptibles d'être réservées à cette démarche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Défenseur des droits,
Le Délégué général à la Médiation avec les services publics,


Bernard DREYFUS



Monsieur Hervé LEBRETON
Association pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS

Paris, le 19 MARS 2013

A rappeler dans toute correspondance :

N/Réf : 12-002674 / RECEVABILITE

Interlocuteur : Thomas FRASHERI

Téléphone : 01.53.29.22.00

Fax : 01.53.29.23.94

Courriel : thomas.frasheri@defenseurdesdroits.fr



Monsieur,

Vous avez de nouveau appelé notre attention sur votre situation.

Compte tenu de l'attente prolongée dont vous nous faites part, nous prenons de nouveau l'attache du Ministre délégué chargé du budget, afin de lui signaler votre dossier.

Nous restons à la disposition des services de ce Ministère pour accueillir toutes les observations dont ils pourraient nous faire part et que nous ne manquerons pas de vous communiquer, à notre tour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique BAUDIS